

ASSEMBLEE NATIONALE

13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 383

présenté par

MM. Le Bouillonnet, Brottes, Mme Lepetit, M. Dumont, Mmes Gautier, Saugues, Darciaux,
MM. Bono, Ducout, Mme Lebranchu, MM. Cohen,
Boisserie, Mmes Lignières-Cassou, Robin-Rodrigo
et les membres du groupe Socialiste

ARTICLE 6

Dans la troisième phrase de l'alinéa 3 de cet article, après les mots :

« faciliter l'accès »,

insérer les mots :

« des personnes défavorisées et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de rendre plus lisible la fonction sociale du parc privé en le faisant participer à l'accueil des personnes défavorisées.